



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CW2X10V1

**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
POUR L'EMPLOI D'AGENT DE CONSTATATION DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

SPÉCIALITÉ « SURVEILLANCE ET MOTOCYCLISME »

DU JEUDI 10 JUIN 2010

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 2 HEURES - COEFFICIENT 4)

**COMPOSITION SUR UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS PORTANT SUR DES
CONNAISSANCES TECHNIQUES DE MOTOCYCLISME**

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Tout document autre que le présent support est **interdit**.

Aucun matériel n'est autorisé.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'exclusion du concours.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

Toutes les questions devront être traitées et chaque réponse sera précédée du numéro de la question à laquelle elle se rapporte.

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comprend **2 pages**.

Les trois questions proposées sont indépendantes et doivent être traitées

QUESTION N° 1 :

Quelles sont les différentes données qui permettent d'assurer la stabilité d'une motocyclette ?

QUESTION N°2 :

Le freinage d'urgence : Définition et mode d'emploi.

QUESTION N°3 :

Le refroidissement des moteurs.